

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 15 mars 2022

Délibération

N° 22.017.1

En exercice 37
Présents 28
Votants 34
Pour 25
Contre 0
Abstentions 9

PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE –
APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Date de la convocation : 09/03/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 15 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT.

Secrétaire de séance : monsieur Robert SENAL.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220315-DELIB_22_01

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 mars 2022

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire – Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-36, L. 2312-1 et D. 5211-18-1 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Moyens Généraux du 1^{er} mars 2022 ;

Considérant que le Président de la Communauté de communes doit présenter au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires proposées pour l'année 2022 ;

Considérant que ce rapport concerne tous les budgets, et qu'il doit notamment comprendre, en plus des grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, des éléments concernant la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Considérant que, sur la base de ce rapport, les conseillers communautaires sont amenés à débattre sur les choix budgétaires prioritaires proposés par le Président pour l'année 2022 et qu'il doit être pris acte de ce débat par la présente délibération ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

S'abstiennent : Françoise CRASSOUS, Géraldine ESCANDE-COLIN, Frédéric FABRE, Bernard GUERRERE, Jean-François GUIBBERT, Serge PESCE, Michel SANCHEZ, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET,

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions),

I. PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire transmis pour l'année 2022.

II. APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

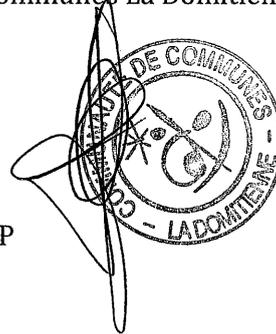
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres dans un délai de 15 jours.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/03/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2022

Application agréée E.legalite.com